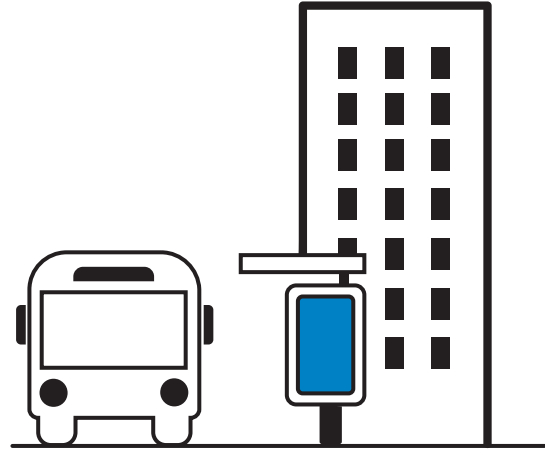


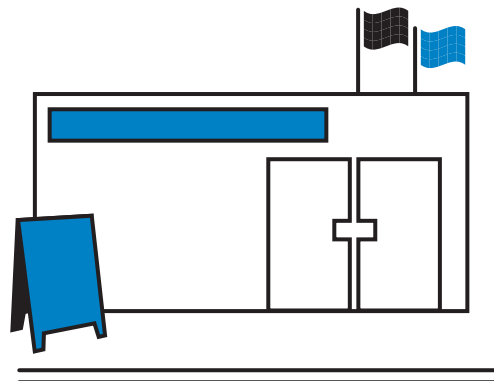
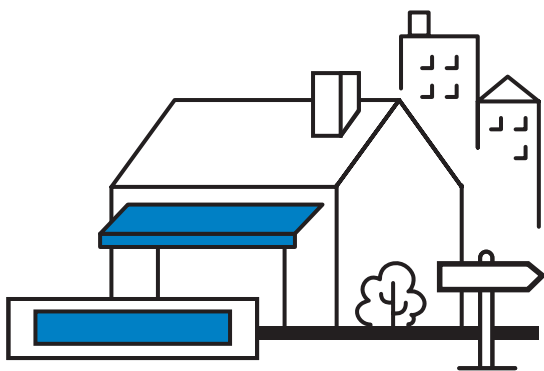
Rlp.m

RÈGLEMENT LOCAL
DE PUBLICITÉ
MÉTROPOLITAIN



**GUIDE DE
L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**DONNEZ
VOTRE AVIS
DU 11 AU 28
AVRIL 2022**



Comprendre le RLPm

Qu'est-ce que le RLPm ?

Le Règlement Local de la Publicité métropolitain sert à réglementer la forme et l'implantation des dispositifs publicitaires (panneaux, enseignes et pré-enseignes) sur l'espace public et sur l'espace privé visible de la rue.

Une fois approuvé, le RLPm remplacera les règlements locaux de publicité communaux actuellement en vigueur.

Il s'appliquera donc à l'échelle des 24 communes de Nantes Métropole, tout en respectant leurs spécificités et leurs identités.

Que comprend-il ?

À ce stade, les élus ont validé un projet de règlement équilibré mais ambitieux autour de 3 axes :

- ↳ Réduire fortement la place de la publicité dans la Métropole pour préserver les paysages
- ↳ Répondre aux enjeux de transition écologique et énergétique par des restrictions fortes sur les enseignes lumineuses et les écrans numériques
- ↳ Rechercher la qualité des enseignes sans brider la liberté du commerce ni le pouvoir d'appréciation des maires

Plusieurs règles concrètes seront donc appliquées dans la Métropole d'ici deux ans, parmi lesquels la réduction du nombre de panneaux d'affichage, l'instauration de couloirs paysagers sans publicité ou encore la diminution de la pollution lumineuse.



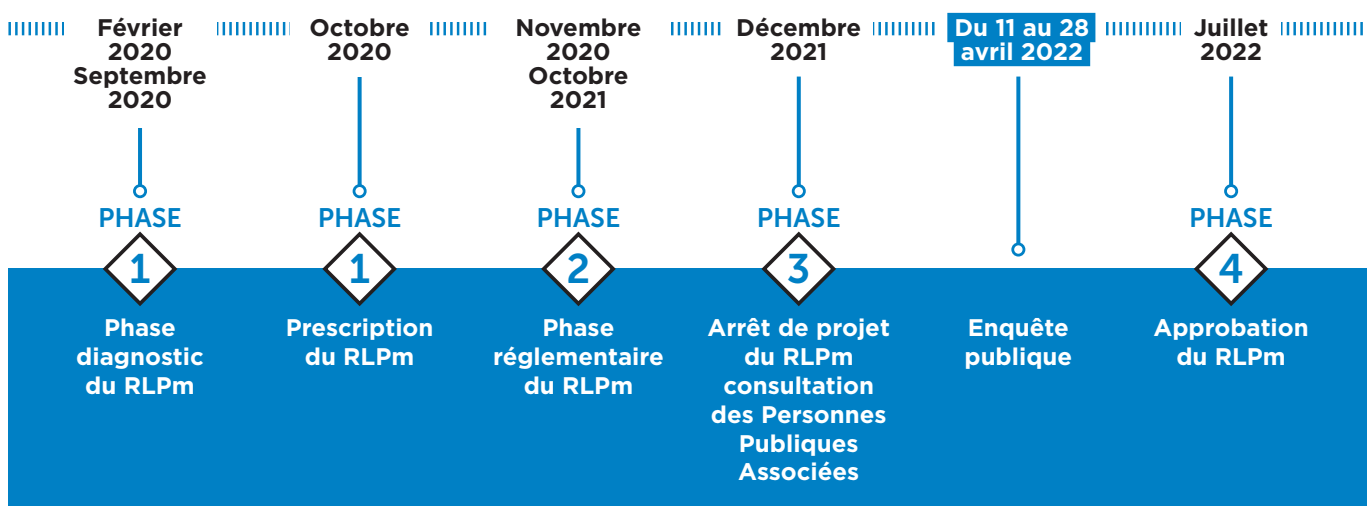
Au-delà de la concertation réglementaire, un atelier citoyen a été mis en place entre décembre 2020 et avril 2021 dans une démarche volontaire de la Métropole. Composé d'un panel diversifié de 28 citoyens tirés au sort, cet atelier a permis d'approfondir les débats et d'aboutir à des préconisations citoyennes sur la place de la publicité dans la ville. En décembre 2021, les élus ont apporté une réponse avec 24 engagements qui seront appliqués d'ici 2024.

Où en est-on ?

Le RLPm est le résultat d'une élaboration collective qui s'est faite en lien avec les communes, les associations, les entreprises et les habitants du territoire.

De novembre 2020 à octobre 2021, une concertation réglementaire a donné lieu à 266 observations, une dizaine de courriers, autant de cahiers d'acteurs et 8 rencontres avec les acteurs ainsi que des temps de travail avec les 24 communes.

Des échanges riches ponctués par deux temps forts, sous la forme de réunions publiques ouvertes à tous, en fin et en début du processus de concertation.



Vous avez dit enquête publique ?

L'enquête publique en quelques mots

Toute opération ou décision importante relative à l'aménagement d'un territoire est soumise à une procédure d'enquête publique. Cette démarche réglementaire consiste à informer les habitantes et habitants de la métropole, recueillir leurs observations et propositions sur le projet soumis. À l'issue de l'enquête publique, le projet peut être ajusté avant sa mise en œuvre. L'enquête publique intervient ici en phase 3 de l'élaboration du RLPm. La phase 4 correspondra à son approbation définitive par les élus, lors du Conseil métropolitain en juillet 2022.

Du 11 au 28 avril 2022, participez à l'enquête publique du RLPm, un règlement qui concerne votre cadre de vie et votre paysage !



LE RÔLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur veille en toute indépendance à la bonne information du public et au respect de la procédure. À l'issue de l'enquête publique, il rédigera un rapport intégrant les observations du public et rendra des conclusions séparées pour le RLPm, accompagnées d'un avis argumenté. Ces éléments pourront générer si nécessaire des modifications au projet de RLPm.

Pendant l'enquête publique, le commissaire enquêteur vous recevra au cours de 9 permanences dans 8 lieux de la métropole, pour répondre à vos questions et recueillir vos avis.

1

JE M'INFORME

Plusieurs possibilités :



Je me **connecte au registre dématérialisé**

registre-dematerialise.fr/2968 →



Je **consulte le site** et le dossier d'enquête publique sur

metropole.nantes.fr/reglement-publicite →



Je **consulte le dossier d'enquête publique** au siège de Nantes Métropole, dans chacune des mairies de la Métropole ainsi que dans les pôles de proximité.



Je **rencontre le commissaire enquêteur** lors de ses permanences dans plusieurs lieux de la métropole ([adresses en p.4](#))



J'adresse **un courrier à :**

Nantes Métropole
Madame La Présidente,
RLPm,
2 cours du Champ de Mars,
44 923 Nantes Cedex 9



J'envoie **un mail à**

RLPm@nantesmetropole.fr



Je **contacte** le
02 40 99 48 48

2

JE PARTICIPE

DU 11 AVRIL À 9H AU 28 AVRIL À 18H

Plusieurs possibilités :



Je me **connecte au registre dématérialisé**

registre-dematerialise.fr/2968 →

et j'écris un avis



J'**inscris un avis sur un registre papier**, disponible au siège de Nantes Métropole et dans plusieurs lieux de la métropole ([adresses en p.4](#))



J'**adresse un courrier** à l'attention de M. le commissaire enquêteur :

Nantes Métropole
Madame La Présidente,
RLPm,
2 cours du Champ de Mars,
44 923 Nantes Cedex 9



J'envoie un mail à

RLPm@nantesmetropole.fr



JE M'INFORME/JE PARTICIPE

Les permanences du commissaire enquêteur

**Nantes Métropole,
Salle de la Sanguèse**
2 cours du Champ de Mars,
Nantes

↳ **Lundi 11 avril 2022**
de 9h00 à 12h00

Pôle Loire Chézine,
6 rue Virginia Woolf,
Saint-Herblain

↳ **Mercredi 13 avril 2022**
de 9h00 à 12h00

**Pôle Sud Ouest,
Salle de la petite rivière**
3 boulevard Nelson Mandela,
Bouguenais

↳ **Mercredi 13 avril 2022**
de 14h00 à 17h00

**Mairie de quartier
Nantes-Chantenay,**
1 place de la Liberté,
Nantes

↳ **Samedi 16 avril 2022**
de 9h00 à 12h00

**Pôle Erdre et Cens,
bâtiment Newton,
Salle Newton**
48 boulevard Einstein,
Nantes

↳ **Jeudi 21 avril 2022**
de 9h00 à 12h00

**Pôle Erdre et Loire,
Salle du Bout du Monde,**
222 boulevard Jules Verne,
Nantes

↳ **Jeudi 21 avril 2022**
de 14h00 à 17h00

**Mairie centrale de Nantes,
Salle Baco de la Chapelle**
2 rue de l'Hôtel de Ville,
Nantes

↳ **Samedi 23 avril 2022**
de 9h00 à 12h00

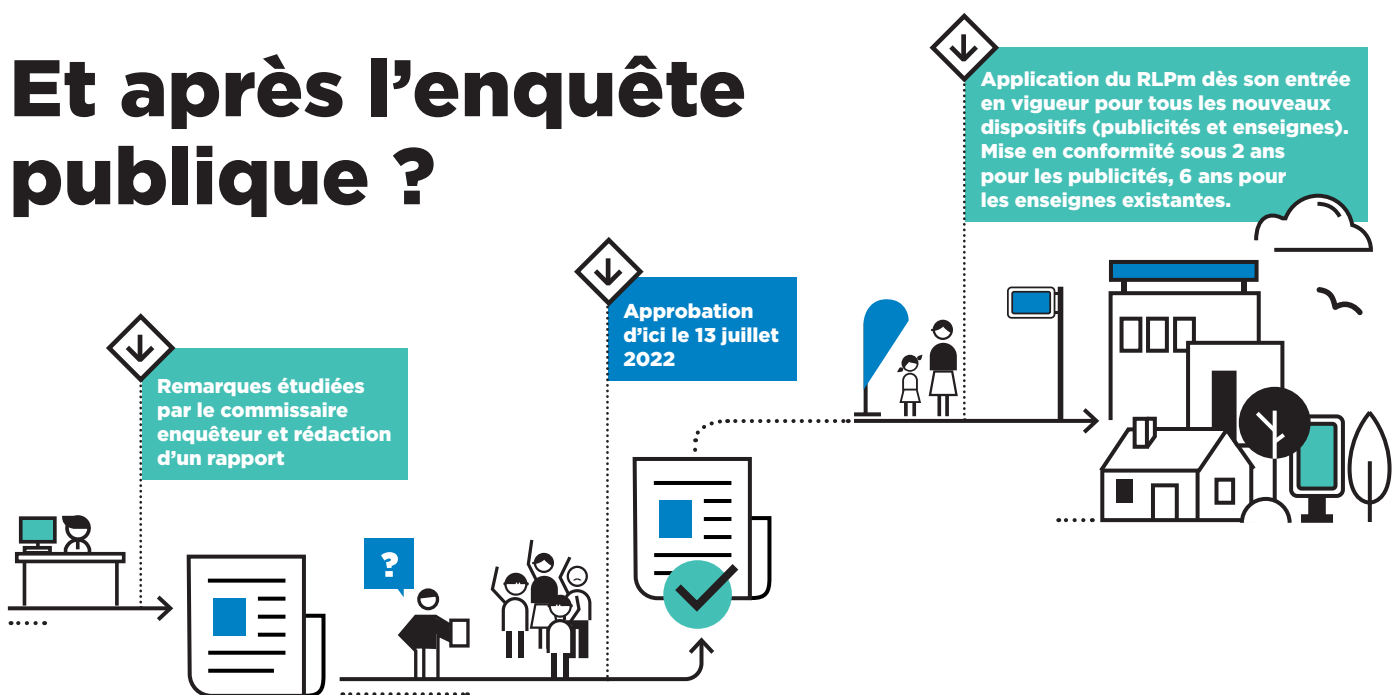
**Pôle Loire, Sèvre et
Vignoble, Salle Challand**
6 rue Marie Curie,
Vertou

↳ **Mercredi 27 avril 2022**
de 14h00 à 17h00

**Nantes Métropole,
Salle de la Sanguèse,**
2 cours du Champ de Mars,
Nantes

↳ **Jeudi 28 avril 2022**
de 14h00 à 18h00

Et après l'enquête publique ?



Plus d'informations sur
metropole.nantes.fr/reglement-publicite